

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 761

présenté par

M. Le Fur, Mme Anthoine, Mme Valérie Boyer, Mme Corneloup, Mme Louwagie, M. Quentin,
Mme Valentin, M. Viala et M. Aubert

ARTICLE 2

À l'alinéa 20, substituer au mot :

« dix »

le mot :

« cinq ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cinq années consécutives paraissent suffisantes pour mettre fin à la conservation des gamètes.